



# Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

## Procès-Verbal n° 21

Réunion du :	Mardi 16 Janvier 2024
Présidence :	M. Albert PATALANO
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Présents :	MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA – Yvan MASSOLO – Blaise SASSO
Délégué du C.D. :	M. Jean-Paul RUIZ

### FORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Reports de rencontres

### FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

#### 2<sup>ème</sup> PARUTION

#### U15 D2

EFC FREJUS ST RAPHAEL / US CARQUEIRANNE du 16.12.2023 - N° 51259.1

### REPORTS DE RENCONTRES

#### A JOUER LE 21 JANVIER 2024

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

#### U17 D2 poule A

FC PUGET 1 / O. ST MAXIMIN du 03.12.2023 N°27123589



**U14 D3 poule C**

CARQUEIRANNE LA CRAU / FC LAVANDOU-BORMES du 09.12.2023 N° 26500344

**A JOUER LE 28 JANVIER 2024**

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

**U17 D2 poule A**

FC PUGET 1 / FC RAMATUELLE du 21.01.2024 N° 27123613

**U15 D2**

CARQUEIRANNE LA CRAU / AS BRIGNOLES du 09.12.2023 N° 26492481

**A JOUER LE 4 FEVRIER 2024 – DATE BUTOIR**

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

**U19 D1 Poule B**

LORGUES / HYERES FC du 22.10.2023 N° 26985610

SIX FOURS LE BRUSC FC 1 / LA VALETTE 1 du 03.12.2023 N° 26985641

**A JOUER LE 11 FEVRIER 2024**

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

**U17 D2 poule B**

SIX FOURS LE BRUSC / CUERS PIERREFEU du 09.12.2023 N° 27123832

**U16 D3 poule B**

ENT. CŒUR DU VAR / STE MAXIME du 04.11.2023 N° 26809000

**U15 D3 poule B**

AS LES VALLONS / SC NANS du 20.01.2024 N° 26816523

**A JOUER LE 10 MARS 2024**

*Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs*

**U15 D3 Poule A**

SIX FOURS LE BRUSC / LA LONDE du 18.11.2023 N° 26891299

**U15 D3 poule C**

FC PUGET 1 / SC LE VAL du 03.12.2023 N° 26816502

---

*Prochaine réunion*

*Mardi 23 Janvier 2024*

**Le Président : Albert PATALANO**

**Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN**

**Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ**